

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

AOÛT 2018

À LA UNE



NOUVEAUTÉS



- 02 **BIBLIO - HORAIRE RÉGULIER**
- 04 **MOT DU MAIRE**
- 07 **NUMÉROS CIVIQUES**
- 07 **FEUX À CIEL OUVERT**
- 08 **RECHERCHE PERSONNEL MÉDICAL**
- 08 **TAXES MUNICIPALES 3^E VERSEMENT**
- 10 **COMMANDITAIRES FEU D'ARTIFICE**
- 11 **AVIS PUBLIC**
- 12 **M'AS-TU VU?**
- 13-15 **PROGRAMMATION LOISIRS - AUTOMNE**
- 18-19 **INSTALLATIONS SEPTIQUES : - CALENDRIER VIDANGES**
- 20 **GROS REBUTS**
- 21 **RÉNORÉGION - AIDE FINANCIÈRE**

INFO-LOISIRS AUTOMNE

PROGRAMMATION - INSCRIPTION
DÉTAILS PAGES 13 À 15



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
3 septembre | Fête du Travail

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Horaire régulier à compter du 4 septembre

Mercredi de 19h à 21h | Samedi de 9h30 à 11h30

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com ou téléphoner au 450 791-2455, poste 2310 (Jézabelle Legendre).



RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Nous sommes à la recherche de bénévoles qui désireraient s'investir 2 heures par mois au niveau de la Bibliothèque. Si cette expérience vous tente, veuillez communiquer avec moi au 450 791-2164.

Merci et bonne fin d'été
Ginette Piché



Sainte-Hélène-de-Bagot

RENOUVELLEMENT CARTE MEMBRE FADOQ en septembre.

Pour information :

Jocelyne Jodoin, présidente, au 450-791-0105

fadoq

Sainte-Hélène-de-Bagot

CARTE DE MEMBRE



ANNIVERSAIRES MOIS D'AOÛT



Mme Lisette Vincent	1
M. Laurent Graveline	12
M. Claude Larivière	12
M. Thierry Vallélian	16
M. Rémi Fournier	21
Mme Jocelyne Jodoin	21
Mme France Charbonneau	23
Mme Ginette Gendron	24
Mme Christiane Gaudette	29
Mme Nicole Godbout	30
M. Guy Beaudoin	30

CONSEIL MUNICIPAL



STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



JONATHAN HAMEL
514 831-8229



MARTIN DOUCET
450 513-1224



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



PIERRE PARÉ
450 278-2327



MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



FRANCIS GRENIER
450 888-2399

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

VÉRONIQUE PICHÉ | Directrice générale
Poste 2240 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE | Technicienne en loisir
Poste 2310 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



RAPPORT FINANCIER 2017

Stéphane Hébert
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

LA ST-JEAN-BATISTE 2018, UNE BELLE RÉUSSITE!

C'est tous ensemble que le 23 juin nous avons festoyé pour souligner la St-Jean-Baptiste.

La journée a bien débuté avec Les matinées gourmandes qui se sont déroulées cette année en même temps que nos festivités de la St-Jean-Baptiste. La population de Ste-Hélène était au rendez-vous pour accueillir et encourager des producteurs et artisans de notre région. Nous avons été choyés par des produits locaux de qualité. J'ai également eu la chance de parcourir les différents kiosques avec notre députée fédérale, madame Brigitte Sansoucy et je la remercie d'être venue nous voir.

Dame nature nous a montré qu'elle pouvait être imprévisible. Elle nous a offerte une belle journée pour les activités familiales et la pluie est venue se joindre à nous durant la soirée. La population de Ste-Hélène aime festoyer ensemble et malgré la pluie vous étiez au rendez-vous pour profiter de l'occasion d'un bon moment entre nous pour discuter, chanter et danser sous de la bonne musique. Par chance, dame nature nous a donné une petite accalmie le temps d'apprécier le feu d'artifice.

Vous le savez, un tel évènement ne peut avoir lieu sans l'implication de plusieurs personnes qui donnent à cette fête toutes ces couleurs. Le Conseil municipal tient à remercier :

- le Comité des loisirs pour l'organisation de cette belle journée et Jézabelle Legendre (technicienne en loisir) pour la coordination des activités tout au long de la journée.
- les bénévoles qui par leur implication permettent l'organisation de plusieurs activités. Votre temps est précieux pour la réussite d'une telle journée.
- le personnel des travaux publics qui a participé à la préparation du site.
- les pompiers de Ste-Hélène d'avoir assuré la sécurité des lieux le soir de l'évènement.
- monsieur André Laramée de nous avoir permis d'utiliser son terrain pour faire le feu d'artifice en toute sécurité.
- les commanditaires du feu d'artifice pour leur soutien financier qui fait en sorte que nous pouvons offrir un spectacle pyrotechnique d'envergure qui est attendu et apprécié par la population (voir la liste des commanditaires du feu d'artifice 2018 à la page 10).

Merci à vous tous d'avoir été présent en si grand nombre.

Et je tiens dans un même temps à vous souhaiter une belle fin d'été et à vous rappeler d'être prudent dans vos activités en famille et dans vos déplacements sur les routes. De plus, bonne rentrée scolaire à tous.



ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

CHALET DES LOISIRS

425, 6^e avenue
450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 2300

Horaires réguliers

Mercredi : 19h à 21h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
						1	
2	Bureau municipal FERMÉ Fête du Canada	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23 30	24	25	26	27	28	29	

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 2310 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



Francis Rajotte
Directeur du Service de Sécurité
Incendie (SSI)



NUMÉROS CIVIQUES ET PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR SUPPORT

Le conseil municipal a passé une dépense en lien avec la sécurité civile. Prochainement, vous pourrez constater des plaques de numéros civiques sur support en campagne. L'installation sera exécutée par le service incendie même. Il est important pour tout service d'urgence de pouvoir intervenir rapidement.

J'en profite aussi pour vous mentionner qu'en tout temps, autant à la campagne qu'au village, le numéro civique qui vous est attribué doit être lisible et visible, été comme hiver, à partir de la voie publique.

(Règlement municipal 515-2018 / amende de 500\$ à 4 000\$ si non respecté.)

BORNE-FONTAINE

Important à savoir et à mentionner à vos assurances. **Les bornes-fontaines de la Municipalité ne peuvent être utilisées en cas de feu.** Le débit, la pression et la réserve d'eau ne respectent pas les normes. Sur ce, ne vous inquiétez pas! Dans la Municipalité, il y a plusieurs points d'eau et le SSI a tout l'équipement roulant nécessaire pour intervenir dans les temps imposés par le schéma de couverture de risques.

AOÛT 2018



PERMIS DE BRÛLAGE POUR FEUX À CIEL OUVERT

- **Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ?** Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.
- **Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert :** les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures **d'une dimension maximale de 1 centimètre.**
- Premièrement, les feux à ciel ouvert sont autorisés **SEULEMENT** en campagne (à l'extérieur du périmètre urbain), mais certaines conditions sont à respecter.
- Deuxièmement, **il est obligatoire d'obtenir un permis avant de faire un feu à ciel ouvert.** Le permis doit être obtenu et émis en conformité avec les règlements municipaux en vigueur.
- Troisièmement, si vous faites un feu à ciel ouvert et que vous n'avez pas obtenu de permis, vous vous exposez à de sérieuses amendes. *(Règlement municipal 439-2012, chapitre 3, amende de 500\$ à 4 000\$ si non respecté.)*
- Pour obtenir un permis, communiquez avec moi sur mon cellulaire au 450 502-7349 ou par courriel au incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca. Veuillez m'indiquer votre nom, téléphone, courriel et adresse de brûlage.

NOTEZ QUE LE DÉLAI DE RÉPONSE EST DE 48H.



Véronique Piché
Directrice générale et coordonnatrice
des mesures d'urgence

RECHERCHE DE PERSONNEL MÉDICAL



Le conseil municipal a adopté en juillet dernier une mise à jour de son plan des mesures d'urgence. En annexe à ce plan, il est préférable d'avoir des coordonnées de citoyens et citoyennes qui ont une expertise en soins médicaux pour parer à toute éventualité. Naturellement, nous ne souhaitons jamais avoir besoin de cette liste, mais il vaut mieux être préparé.

Si vous êtes intéressés à donner votre nom pour venir en aide lors de mesures d'urgence, communiquez avec moi au dq.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca ou au 450 791-2455, poste 2240.

DIFFÉRENTS SERVICES DU SPAD



La municipalité a un contrat avec SPAD pour différents services comme :

- Réponse et suivi des plaintes des citoyens;
- Liste complète des chiens de la municipalité, en cas de perte;
- Cueillette des chiens errants;
- Cueillette des animaux morts dans les rues;
- Donation d'animaux domestiques (moyennant des frais au propriétaire);
- Location de cage pour attraper les animaux sauvages ainsi que les chats errants.

N'hésitez pas à communiquer avec eux au 819-472-5700 ou sans frais au 1-855-472-5700.

RAPPEL



TAXES MUNICIPALES 3^e versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le 3^e versement des taxes municipales vient à échéance le 25 août 2018.

Vous avez de l'arréage dans vos paiements de taxes municipales?

Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de savoir le montant exact à payer.

Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- **au bureau municipal**
 - argent comptant (au comptoir)
 - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
 - Interac (débit seulement)
- **par la poste**
(au 421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
 - chèque
- **par le biais de la Caisse populaire Desjardins :**
 - par transaction électronique « Accès D »
 - au guichet automatique
 - au comptoir de service
- **par votre créancier hypothécaire**

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	26 février 2018
2 ^e versement	27 mai 2018
3 ^e versement	25 août 2018

ÊTES-VOUS INSCRIT?

La municipalité VOUS INFORME

RAPPEL



POUR RECEVOIR DES ALERTES SUR UNE MESURE D'URGENCE, UN AVIS D'ÉBULLITION, UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen

CLIQUEZ-ICI!



BESOIN D'AIDE?

Allez sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com et cliquez sur l'Info Citoyen.

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, à poste 0 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour être certain d'être avisé, il est de votre devoir d'aller vous inscrire (rapidement) à l'Info Citoyen.

Prendre note que plus aucune communication papier ne sera distribuée de porte en porte lors d'avis d'ébullition. Toute alerte sera communiquée par SMS (texto) ou appel téléphonique (sur votre cellulaire ou téléphone fixe de maison).



Bertrand Lapierre
Directeur des travaux publics

AIDEZ-NOUS À DIMINUER VOS COÛTS

Interdiction de jeter des déchets dans les toilettes et l'évier

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides :

- lingettes
- serviettes hygiéniques
- tampons et leurs emballages
- coton-tige
- condoms
- cheveux
- petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.



MERCI À TOUS LES COMMANDITAIRES POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 23 JUIN 2018.

1. RELAIS ROUTIER PETIT INC.
2. PRODUITS NEPTUNE
3. L.G. HÉBERT & FILS LTÉE
4. PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR
ELECTRICIEN INC.
5. STATION SERVICE ÉRIC
MARCHAND (PÉTRO
CANADA, A&W)
6. DRAINAGE LAZURE INC.
7. DF COFFRAGES INC.
8. GARAGE DENIS LORANGE
9. MICHEL BROUILLARD
10. SERVICES SPÉCIALISÉS
REMO
11. PAYSAGEMENT LAPIERRE
12. RESTAURANT Mc DONALD
(PLACEMENTS ERIC
LABONTE)
13. CAISSE DESJARDINS
SEIGNEURIE DE RAMEZAY
14. LUSSIER PONTIAC
15. FERME YVES ET GINO
PETIT
16. ROULOTTES A.S.
LÉVESQUE INC.
17. TRANSPORT SYLVAIN
GIRARD
18. GARAGE C. HÉBERT INC.
19. R.BROUILLARD & FILS INC.
20. LA FORCE MÉCANIQUE
21. ASSURANCE PROMUTUEL
BAGOT
22. MARCEL & PAUL-
ANDRÉ BOUTHILLETTE
(ULTRAMAR)
23. ISO PORC INC. (MEUNERIE
SAINT-HUGUES)
24. M.B.M. DAIGLE SENC
25. SHELL BONISOIR
26. ALIMENTATION CROTEAU
(BONICHOIX)
27. TRANSPORT BENOIT
LAFLEUR INC.
28. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
AGRICOLE DE STE-HÉLÈNE
29. BUFFET DÉSILETS
30. LES ENTREPRISES J.L.
SMITH INC.
31. DAYS INN STE-HÉLÈNE
32. LES GOURMETS
D'AMÉRIQUE
33. CENTRE DU PNEU UPTON
34. DIESEL MOBILE INC.
35. FERME SAINT-AUGUSTIN
INC.
36. LUC DÉRY TERRASSEMENT
INC.
37. UBALD LALIME
38. VOLKSWAGEN GRANBY
39. RCA ÉLECTRONIQUE INC
40. RCA ÉLECTRIQUE INC.
41. SEMIS PRO INC./PIONNER
HIBRED
42. MOTEUR ÉLECTRIQUE
BISAILLON INC
43. FERME SERGE LAPIERRE
INC.
44. LUCE MATHIEU
45. IDEE GRAPHIK INC.
46. FERME F & S SAVOIE INC.
47. ASPIRATEUR RAJOTTE
48. FERME RACAT INC.
49. FERME J.T. CHAGNON &
FILS INC.
50. NICOLE MESSIER
51. DANIEL BELVAL
52. FERME LEPINE INC.
53. LÉON LAPIERRE
54. MARCEL ET LISE LAPIERRE
55. DENIS JODOIN
56. DANIEL LANOIE

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 CONCERNANT DES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LES ZONES 207 ET 304

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 520-2018 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 207».
- Premier projet de règlement numéro 521-2018 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 304».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 4 septembre 2018 à 19 h** à la salle municipale située au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet des projets de règlement

L'objet du premier projet de règlement numéro 520-2018 est d'autoriser les habitations multifamiliales isolées dans la zone numéro 207 localisée en bordure de la rue Couture.

L'objet du premier projet de règlement numéro 521-2018 est d'autoriser les habitations multifamiliales isolées, sous forme de projet intégré, dans une partie de la zone numéro 304 localisée en bordure de la rue Paul-Lussier.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4^e jour du mois de juillet 2018

Véronique Piché
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



M'as-tu vu?

LE PLUS GRAND DANGER EN TRANSPORT SCOLAIRE SE SITUE À L'EXTÉRIEUR DE L'AUTOBUS

Comme automobiliste, vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants lorsque vous circulez en présence d'un autobus scolaire, que ce soit sur la route ou en zone scolaire.

Soyez attentif à la signalisation en zone scolaire ainsi qu'aux abords et dans la cour de l'école.

Soyez toujours vigilant en présence d'un autobus scolaire.

Soyez respectueux des règles

du Code de la sécurité routière, particulièrement en présence d'enfants.

Comme parent, revoyez régulièrement avec votre enfant les règles de sécurité à observer autour et à l'intérieur de l'autobus.

Visitez www.mastuvu.info pour plus d'informations.

Un message de la Fédération des transporteurs par autobus.

J'APPRENDS À ÊTRE PRUDENT



Avant de traverser

- Écouter : est-ce que des voitures viennent?
- Regarder : à gauche, à droite, encore à gauche et par-dessus notre épaule. S'assurer que le conducteur nous a vus et que la voiture est arrêtée avant de mettre le pied dans la rue.

- Réfléchir : est-ce que la voie est libre? Avons-nous le temps de traverser sans courir?

Attention aux camions

Rester loin des gros véhicules. Leurs conducteurs ne peuvent pas toujours bien voir ce qu'il y a autour.

En se déplaçant à pied


- Marcher sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marcher en bordure de la rue, face aux voitures.
- Traverser aux endroits sécuritaires : une traverse surveillée par un brigadier, une intersection, un passage pour piétons.
- Respecter les feux pour piétons aux intersections. S'il n'y en a pas, traverser quand le feu est vert.
- Porter des vêtements de couleur claire ou munis de bandes réfléchissantes pour être bien vue le soir, lorsqu'il pleut ou lorsqu'il neige.
- Éviter de traverser la rue entre deux véhicules immobiles.

INFO-LOISIRS

AUTOMNE 2018

Soyez au  de l'action!



Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS** 



DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Un nouveau cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité. Les 8 premières inscriptions gagneront un accessoire de danse.

Horaire : Mercredi à 18 h 45

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Coût : 125\$ (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624

ACTIVITÉS DE LA AU CHALET DES LOISIRS DÈS SEPTEMBRE

Tous les jeudis: Vie active à 9 h 30 (C'est gratuit! Présentez-vous directement sur place.)

Tous les 2^e mardi du mois: Souper anniversaire à 18 h (Début en septembre et inscription obligatoire auprès de madame Cécile Petit au 450 791-2280.)

Tous les 3^e vendredi du mois: Soirée de danse à 19 h 45 (début en septembre et présentez-vous directement sur place)

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Information et inscription :

Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou 1glali@sogetel.net.



COURS D'ENTRAÎNEMENT ENFANT (4 À 11 ANS)

Le cours d'entraînement pour enfant permet aux enfants de 4 à 11 ans de développer diverses habiletés et aptitudes sportives telle la coordination, la vitesse, l'endurance et bien plus. Les jeunes seront amenés à apprendre de nouveaux mouvements techniques par le jeu et le travail d'équipe. La session débute le 6 septembre.

Horaire : Jeudi de 18 h à 18 h 45
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Coût : 115\$ / 15 cours

Information et inscription :
Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel
anabelmenard@hotmail.com

COURS DE DANSE COUNTRY-ROCK



Vous souhaitez danser, bouger et vous amuser? Inscrivez-vous au cours de danse country rock enseigné par Monique Gaudet. La session débute le 26 septembre. Inscription obligatoire.

Horaire : Mercredi à 20 h
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Coût : 15\$/soir ou 120\$/session (12 cours)
ou 70\$/demi-session (6 cours)

Inscription au Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue):
Lundi 21 septembre à 20 h

Information :
Peggy Buhler via texto au 450 278-5849 ou via Facebook



JAZZERCISE®

C'est un entraînement de 60 minutes extrêmement efficace pour tout le corps! Jazzercise est une fusion de remise en forme, de danse funk, de kick-boxing, d'étirements, de yoga et de Pilates. La session débute le 11 septembre. Le premier cours des nouveaux élèves est gratuit!

Horaire : Mardi 18 h 30
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Matériel : Apportez un tapis de style yoga
Coût : 135\$/13 cours (taxes incluses)

Information et inscription :
Chantale Boies au 450 522-4483



JE GARDE LA FORME

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants. La session débute le mardi 28 août.

Horaire : Mardi à 8 h 30
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Clientèle : 60 ans et +
Matériel : Souliers et vêtements de sport
Coût : 60 \$ / Session de 6 cours

Information et inscription :
Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel
anabelmenard@hotmail.com

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

La ligue de badminton à Sainte-Hélène-de-Bagot débutera le lundi 10 septembre. Il y aura deux sessions, soit celle de septembre à décembre et l'autre de janvier à mai.

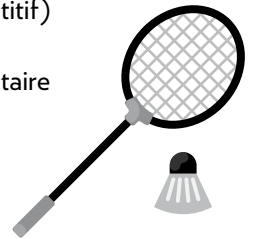
Horaire : Lundi de 18 h 30 à 21 h (Récréatif)
(Début : Lundi 10 septembre)
Jeudi de 18 h 30 à 21 h (Compétitif)
(Début : Jeudi 13 septembre)

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e avenue)

Coût : 40\$/session (Résident)
50\$/session (Non-résident)

Inscription au gymnase : Les 10 et 13 septembre de 18 h 30 à 20 h.

Information :
Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 2310.



ENTRAÎNEMENT PAR INTERVALLES (TABATA)

L'entraînement sous forme de TABATA consiste à exécuter huit mouvements qui sont répétés 8 fois pendant 20 secondes. Cette formule est excellente pour une remise en forme ou pour la maintenir. Pourquoi ne pas l'améliorer? La session débute le 3 septembre.

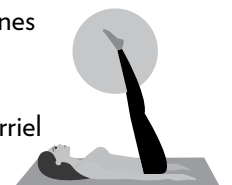
Horaire : Lundi de 17 h 30 à 18 h 30
Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Matériel : Apportez un tapis de sol et un élastique

Coût : 1/semaine : 150,00 \$ / 15 semaines
2/semaine : 250,00 \$ / 15 semaines

Information et inscription :
Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel
anabelmenard@hotmail.com



NOUVEAU

TAI-CHI

COURS DE TAI JI QUAN

Se détendre, écouter, respirer et créer le mouvement. Voilà ce que propose madame Céline Choquette, professeure. Le Qi Gong est enseigné avec ses 11 postures suivi des 24, 108 et des 127 postures.

La session débute le 17 septembre. (Cours d'essai gratuit possible)

Horaire : Lundi à 19 h 00

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

Matériel : Apportez un matelas

Coût : 170\$/session de 12 cours (cours de 1 h 30)

Information et inscription :
Céline Choquette au 450 791-2846

DEK HOCKEY INTÉRIEUR : ACTIVITÉ À VENIR POUR LES ENFANTS - AUTOMNE



NOUVEAU

Les loisirs EN MOUVEMENT



Jézabelle Legendre
Technicienne en loisir



enfants pouvaient sautiller et courir dans les jeux gonflables et le soccer bulle.

En soirée, le taureau mécanique a « lancé » plus d'un défi aux courageux et courageuses. Pour agrémenter l'ambiance, il y a eu de la danse country et quoi dire de l'agréable compagnie du DJ Alex Simpson et de l'animation du karaoké sur écran géant par monsieur André Demeule et son acolyte. Un gros MERCI!

Également, nous ne pouvons passer sous silence l'intense et pétillant feu d'artifice qui répond, comme à l'habitude, aux attentes de tous!

En terminant, la Municipalité ainsi que le Comité des loisirs tient très sincèrement à remercier toutes les personnes et entreprises qui contribuent généreusement à cette fête.

LA FÊTE NATIONALE 2018

La Fête Nationale à Sainte-Hélène-de-Bagot, une bonne raison de sortir, placoter, danser et avoir du plaisir avec les gens de chez nous. C'est ce que la Municipalité et le Comité des loisirs tient tant à vous faire vivre lors de cet événement. Cette année, Les Matinées gourmandes était au rendez-vous pour débiter la journée. Plusieurs sont d'avis qu'il y avait de belles et succulentes trouvailles! Par la suite, les



LES CUISINES COLLECTIVES D'AUTOMNE



Profitez des généreuses récoltes d'automne et venez cuisiner conserves et marinades avec une cuisinière d'expérience!

De la mi-août au mois d'octobre, aux locaux de La Moisson Maskoutaine, 2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe.

Intéressés à participer à ces ateliers?

Contactez-nous au 450 261-1110
ou à info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca.

*Cet atelier est réservé aux résidents de la MRC des Maskoutains.



**23 SEPTEMBRE 2018
DE 10 H À 14 H**

PUBLICITÉ À VENIR

APPEL DE CANDIDATURE MARCHÉ DE NOËL

Dans le cadre de sa 3^e édition, le Marché de Noël de Ste-Hélène-de-Bagot, qui aura lieu **les 8 et 9 décembre prochains**, veut encore cette année faire la différence dans la vie d'un(e) jeune. Lors des 2 premières éditions, nous avons fait, par le biais d'un tirage, un gagnant pour une transformation de chambre d'enfant. Cette année, nous vous demandons à vous résidents de Ste-Hélène, de nous dire qui selon vous mériterait de gagner ce prix. Nathalie Nadeau, fondatrice de Créados, croit beaucoup en la jeunesse et croit aussi que la chambre d'un enfant est son univers. Elle veut donc pouvoir aller faire une chose spéciale pour un enfant dans son refuge à lui, juste pour lui. Nous vous demandons donc de nous envoyer un email détaillant le nom de l'enfant, ses coordonnées et la raison de votre choix. Dites-nous pourquoi ce jeune mérite que Nathalie, par ses talents d'artiste et d'artisane, pose un geste pour lui ou elle. L'enfant choisi sera contacté le dimanche 9 décembre.

Lors du prochain Marché de Noël, nous vendrons des billets vous donnant la chance de gagner un magnifique panier cadeau contenant des produits des artisans-créateurs présents à l'évènement et par le fait même permettant à Nathalie de mettre en oeuvre son beau projet pour un(e) jeune de votre communauté qui aura été sélectionné(e).

Envoyez votre suggestion au soin de Nathalie Nadeau avec la mention «Faire une différence» à l'adresse suivante: creadoscs@gmail.com

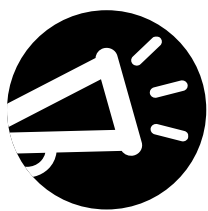
Nathalie Nadeau & Corinne Brichet, organisatrices.

Au plaisir de vous rencontrer les 8 et 9 décembre au gymnase du centre communautaire.



PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2018

MUNICIPALITÉ	2018		2019	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Sainte-Hélène-de-Bagot 2018 : Du 3 au 9 octobre Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transports du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.	Rang St-Augustin	39	Rang Ste-Hélène	25
	Chemin Brouillard	8	Principale	0
	Rue Lachapelle	7	4 ^e Avenue	13
	Rue Gilles	2	3 ^e Rang	33
	Rue Edgar	2	Ch. Courtemanche	1
	Rue Brigitte	1	2 ^e Rang	88
	Rue Nathalie	2		
	Rue Lamontagne	14		
	Rue Bélanger	8		
	4 ^e rang	54		
	Chemin Richard	5		
	5 ^e Avenue	1		
	1 ^{re} Avenue	3		
TOTAL :		146		160



RAPPEL

ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? NOUS AVONS DES RÉPONSES!

Un certain nombre de questions sont fréquemment posées par les citoyens concernés par le Programme régional de vidange des installations septiques. Nous les avons répertoriées et intégrées dans le présent document.

Q Pourquoi faire vidanger régulièrement mon installation septique?

R Une vidange régulière de l'installation septique est nécessaire dans la mesure où elle empêche que les boues qui s'accumulent dans la fosse septique ne se dirigent vers le champ d'épuration et risquent de le colmater ou de nuire à son fonctionnement. Un mauvais fonctionnement de l'élément épurateur peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement. Non seulement une installation septique obstruée peut être dangereuse pour la santé de votre famille et l'environnement, mais elle peut également engendrer des frais de réparation très onéreux.

En effectuant une vidange régulière des installations septiques situées sur le territoire, on peut prévenir la contamination de nos lacs, rivières, fossés et eaux souterraines. Nous protégeons ainsi notre environnement et celui que nous léguons à nos enfants. Une installation septique en mauvais état ou surchargée est susceptible de rejeter des eaux usées ayant une charge polluante considérable dans l'environnement.

Q Ma présence est-elle requise lors de la vidange?

R La présence du propriétaire sur les lieux n'est pas obligatoire au moment de la vidange. Cependant, l'emplacement de l'installation septique doit être clairement identifié à l'aide d'un piquet ou d'un autre marqueur, pour faciliter son repérage. L'adresse civique de l'immeuble doit être visible de la voie publique. Lorsque la vidange est complétée, l'entrepreneur remet à la personne responsable et présente sur les lieux, un manifeste de vidange. En l'absence d'un tel responsable, le manifeste sera accroché à la porte de l'immeuble ou placé dans la boîte aux lettres.

Pour toute question, n'hésitez pas à rejoindre nos collaborateurs de la Régie.

Tél. : 450 774-2350 • Courriel : regie@maskatel.net

Q Comment dois-je préparer mon installation septique?

R Il incombe au propriétaire ou à la personne responsable de l'installation septique de **déterrer tous les couvercles** de l'installation septique et de **s'assurer que chaque couvercle soit dégagé d'au moins 6 pouces de plus large et de plus profond que le couvercle**. Tous les couvercles de l'installation septique doivent être accessibles et manipulables par un seul homme. Ce dernier basculera le couvercle afin d'effectuer la vidange.

Q Que se passe-t-il si l'entrepreneur ne peut vidanger mon installation?

R Lorsque l'entrepreneur se déplace pour effectuer le service et qu'il ne peut procéder à la vidange pour cause d'absence d'installation septique, parce qu'elle n'est pas localisée ou qu'elle n'a pas été préparée conformément aux normes mentionnées plus haut, ou pour toute autre raison qui entrave les opérations de vidange, des frais supplémentaires s'appliquent automatiquement. Si vous croyez qu'il ne sera pas possible de procéder à la vidange de votre installation septique au cours de la période prévue, veuillez communiquer avec la Régie, au 450 774-2350 pour nous en aviser dans les plus brefs délais.

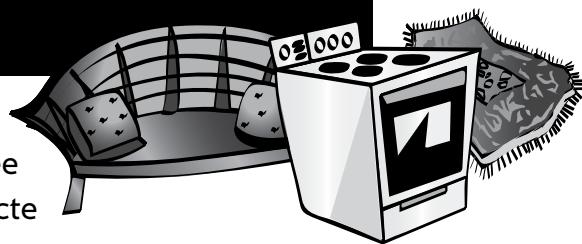
Q Est-ce que je serai avisé à l'avance du moment prévu pour la vidange?

R Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.



DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2018 ! MARDI 25 SEPTEMBRE

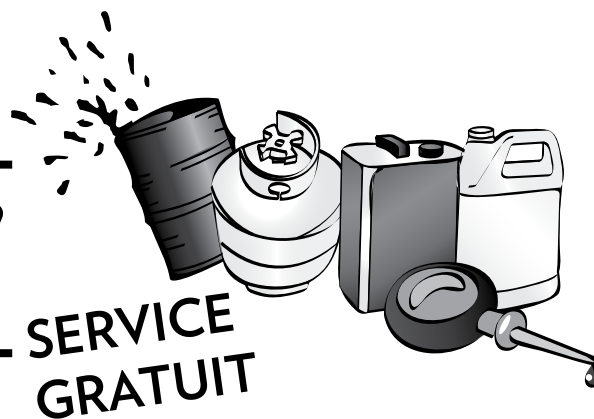
Les gros rebuts doivent être sortis avant 7h le matin de la journée de collecte des déchets et celle-ci est effectuée par un camion distinct de celui qui procède à la collecte régulière, selon un horaire différent.



Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Pour plus de détails, visitez le site Internet www.riam.quebec sous l'onglet «calendrier des collectes».

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



SERVICE
GRATUIT

« EN SEPTEMBRE, JE PARTICIPE AUX COLLECTES »

Cette année, les collectes de RDD automnales auront lieu les samedis :

- 8 septembre à Saint-Hyacinthe devant le stade L.-P.-Gaucher, de 8h30 à 16h30
- 15 septembre à Saint-Jude, au centre communautaire, de 7h30 à 11h30
- 15 septembre à Acton Vale, près de l'aréna, de 13h30 à 16h30



SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Programme
RÉNORÉGION



Infos
PRATIQUES

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT D'UNE RÉSIDENCE EN MILIEU RURAL QUI NÉCESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES?

LE REVENU DE VOTRE MÉNAGE EST LIMITÉ?

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POURRAIT VOUS AIDER.

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeures que présente leur résidence.

COMMENT PUIS-JE DEMANDER CETTE AIDE FINANCIÈRE?

1. Vous devez d'abord communiquer avec votre municipalité ou votre MRC, selon le cas. On déterminera votre admissibilité au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.

2. Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter le bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles qui seront consignés dans un devis.

3. Sur la base de ce devis, vous devrez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et transmettre à votre municipalité ou à votre MRC la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux.

4. La municipalité ou la MRC complétera votre dossier et, si tout est conforme, vous fera parvenir un certificat d'admissibilité indiquant le montant auquel vous aurez droit à la fin des travaux si toutes les conditions du programme sont respectées. Ce document autorisera également le propriétaire à commencer les travaux.

5. Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la municipalité ou à la MRC. Sur approbation de celle-ci, la somme à laquelle vous avez droit vous sera versée.

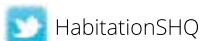
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME RÉNORÉGION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ OU VOTRE MRC.

Si vous souhaitez obtenir de l'information complémentaire, vous pouvez communiquer avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) par téléphone, au numéro sans frais : 1 800 463-4315, ou par courriel, à : infoshq@shq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements généraux au bureau de Services Québec le plus près de chez vous.

La SHQ assume les coûts du programme RénoRégion. La Société canadienne d'hypothèques et de logement peut également y contribuer. La SHQ l'administre et en confie l'application à l'échelle locale aux MRC et à certaines municipalités.

Voir document en entier sur notre site Internet www.sainte-helenedebagot.com



Canada



Accessibilité des commerces ou domiciles aux personnes handicapées

DU FINANCEMENT POSSIBLE PAR LE BIAIS DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Saint-Hyacinthe, le 7 août 2018 – Vous exploitez un petit commerce au détail ou offrez des services professionnels ou communautaires? Grâce au programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir jusqu'à 15 000 \$ en subvention pour rendre votre établissement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. L'aide financière couvre jusqu'à 75 % du coût des travaux admissibles. Lancé en juin 2018, ce nouveau programme de la SHQ est géré par la MRC pour les 16 municipalités rurales du territoire.

Les travaux subventionnés sont notamment ceux qui permettront ou amélioreront :

- L'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite
- Leur circulation à l'intérieur pour l'accès aux services
- L'utilisation des toilettes.

Admissibilité des bâtiments

Est admissible le bâtiment ou la partie du bâtiment abritant un des établissements suivants :

- Établissement d'affaires d'au plus deux étages offrant un service direct à la population
- Établissement commercial ayant une superficie totale de plancher d'au plus 300 m²
- Établissement de réunion qui n'accepte pas plus de neuf personnes
- Établissement de réunion qui ne comporte pas d'accès sans obstacle et qui n'est pas assujéti à une réglementation en matière d'accessibilité.

Admissibilité des coûts

Les coûts admissibles comprennent :

- Matériaux, main-d'oeuvre et frais d'administration
- Honoraires professionnels pour la réalisation de plans et devis exigés par une loi ou une réglementation, à condition que ceux-ci soient en lien avec les travaux admissibles
- Coût du permis municipal.

Programme d'adaptation de domicile

La MRC des Maskoutains administre également, pour les 16 municipalités rurales du territoire, le programme d'adaptation de domicile (PAD), dont l'objectif est de permettre à une personne présentant un handicap d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi favoriser son maintien à domicile.

Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Anne Rivard de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3130.

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca
450 768-3001

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS

Un appel de projets pour la Montérégie est en cours

Saint-Hyacinthe, le 20 juillet 2018 – La MRC des Maskoutains informe la population de la grande région de Saint-Hyacinthe que le comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a lancé un appel de projets pour l'ensemble du territoire montérégien. Les entreprises et organismes admissibles ont jusqu'au 28 septembre pour déposer une demande d'aide financière.

Une somme de 2 696 095 \$ est prévue pour l'année financière 2018-2019 afin de concrétiser des initiatives qui correspondent aux priorités de la Montérégie qui se trouvent au coeur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :

Document disponible en entier sur notre site Internet au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/MRC DES MASKOUTAINS/COMMUNIQUÉS.

POUR LANCER SON ENTREPRISE AVEC SUCCÈS

Atelier « Valider son idée d'affaires »

Saint-Hyacinthe, le 13 août 2018 – La MRC des Maskoutains, via le service de développement économique DEM, Espace Carrière et l'École Professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) sont fiers d'annoncer le lancement d'une nouvelle activité pour les personnes désirant se lancer en affaires.

Afin de bien répondre aux besoins des futurs entrepreneurs, mais surtout pour les orienter vers les ressources appropriées selon le stade d'avancement de leur projet, les trois partenaires ont créé un atelier intitulé : « Valider son idée d'affaires ».

Concrètement, celui-ci a pour objectif d'expliquer les différentes étapes d'un parcours entrepreneurial, du stade de l'idée jusqu'au démarrage de l'entreprise.

La première séance de cet atelier aura lieu le mercredi 12 septembre, à 19 h, dans les locaux d'Espace Carrière, situé au 1305, rue des Cascades, à Saint-Hyacinthe.

Une deuxième séance est prévue le 29 novembre prochain, mais les détails restent à confirmer.

Pour s'inscrire ou pour plus d'information, veuillez communiquer avec Louis-Philippe Laplante au 450 768-3007 ou par courriel à dem@mrcmaskoutains.qc.ca.

Document disponible en entier sur notre site Internet au www.sainte-helene-de-bagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/MRC DES MASKOUTAINS/COMMUNIQUÉS.



PROCÈS-VERBAL - 3 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 3 juillet 2018, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 112-07-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 113-07-2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 114-07-2018

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 27 juin 2018 :

- Comptes pour approbation : 144 730,44\$
- Salaires : 39 507,69\$
- Comptes à payer : 84 535,98\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-

trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 27 juin 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 RÈGLEMENT 518-2018 - RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Martin Doucet, conseiller #2, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 518-2018, règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le projet de règlement est déposé par monsieur Martin Doucet, conseiller #2. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 MOBILIER URBAIN - ACHATS

Résolution numéro 115-07-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

D'acheter le mobilier urbain suivant auprès de la compagnie I Kkwit.com au montant de 10 523,68\$ avant taxes :

- (1) poubelle bac à recyclage pour le kiosque postale sur la 6^e Avenue
- (1) poubelle bac à recyclage pour le kiosque postale sur la rue Paul-Lussier
- (1) îlot de récupération à 2 voies pour l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue - chalet des loisirs
- (1) îlot de récupération à 2 voies pour l'immeuble situé au 421, 4^e Avenue - centre communautaire
- (2) racks à vélo pour l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue - chalet des loisirs

D'abroger la résolution 103-06-2018.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 PLAN DES MESURES D'URGENCE - ADOPTION

Résolution numéro 116-07-2018

Considérant que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

Considérant que le conseil municipal reconnaît que sa Municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres;

Considérant le dépôt de la mise à jour en date de mai 2018 du plan de mesures d'urgence de la Municipalité;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il



est résolu, à l'unanimité, d'adopter le plan des mesures d'urgence de la municipalité qui a été mis à jour en mai 2018.

De plus, une rencontre sera prévue en 2018 avec tous les intervenants afin de bien expliquer les rôles de chacun, de bien maîtriser l'information et d'effectuer une simulation.

Cette résolution abroge toutes les résolutions de dépôts antérieurs dont la résolution 251-10-2016 concernant le plan des mesures d'urgence de la Municipalité.

7.2 PLAN DES MESURES D'URGENCE - NOMINATIONS

Résolution numéro 117-07-2018

Considérant la résolution 116-07-2018;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de nommer les intervenants principaux à certains postes clés :

Comité permanent

- Stéphan Hébert, maire de la Municipalité
- Francis Grenier (substitut), conseiller #6 et maire remplaçant de la Municipalité

Coordonnateur des mesures d'urgence

- Véronique Piché, directrice générale de la Municipalité
- Sylvie Vanasse (substitut), directrice générale adjointe de la Municipalité
- Josianne Marchand (substitut), directrice générale de la municipalité de La Présentation

Administration

- Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe de la Municipalité
- Véronique Piché (substitut), directrice générale de la Municipalité
- Geneviève Phaneuf (substitut), adjointe à la comptabilité de la Municipalité
- Martine Lupien (substitut), adjointe administrative de la Municipalité
- Josianne Marchand (substitut), directrice générale de la municipalité de La Présentation

Communication

- Jonathan Hamel, conseiller #1 de la Municipalité
- Daniel Paquet (substitut), maire de la municipalité de Saint-Valérien
- Martin Doucet (substitut), conseiller #2 de la Municipalité

Services sinistrés

- Mathieu Daigle, conseiller #5 de la Municipalité
- Claude Vadnais (substitut), maire de la municipalité de Saint-Liboire
- Pierre Paré (substitut), conseiller #4 de la Municipalité

Inscription et renseignement (service aux sinistrés)

- Nancy Joubert, citoyenne
- Laurence Talbot, citoyenne

Hébergement, alimentation et habillement (service aux sinistrés)

- Johanne Brazeau, citoyenne

- Michel Charron, citoyen

Premiers soins (services aux sinistrés)

- Infirmiers(ères) de la Municipalité

Services techniques

- Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics de la Municipalité
- Marc Durocher (substitut), journalier aux travaux publics de la Municipalité
- Christian Bazman (substitut), journalier aux travaux publics de la Municipalité

Chef du poste de commandement

- Francis Rajotte, directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité
- David Lebel (substitut), directeur adjoint du service de sécurité incendie de la Municipalité

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures dont la résolution 254-11-2017 concernant le plan des mesures d'urgence de la Municipalité ou toutes nominations de comité ou sous-comité de mesures d'urgence.

7.3 RÈGLEMENT 515-2018 – RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION, L’AFFICHAGE ET L’INSTALLATION DES PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 515-2018, règlement en lien avec la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques.

Le projet de règlement est déposé par monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

7.4 PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR SUPPORT À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN - ACHAT

Résolution numéro 118-07-2018

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter 298 numéros civiques sur poteaux auprès de la compagnie Martech inc. au montant de 8 936,00\$ avant taxes.

Prendre note que les 298 numéros civiques sur poteaux seront installés en dehors du périmètre urbain (campagne).

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 USINE DES EAUX USÉES – INGÉNIERIE DÉFINITIVE – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE 1 / FAUNIQUE / FLORISTIQUE

Résolution numéro 119-07-2018

Considérant la résolution 106-06-2018;

Considérant que l'étude environnementale phase 1, faunique et floristique n'est pas incluse dans le mandat d'ingénierie définitive pour la reconstruction de l'usine des eaux usées;



Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Labo Montérégie pour l'étude environnementale, faunique et floristique au montant de 19 800,00 \$ avant taxes.

8.2 USINE DES EAUX USÉES – INGÉNIERIE DÉFINITIVE – ARCHITECTE POUR BÂTIMENT DE SERVICE

Résolution numéro 120-07-2018

Considérant la résolution 106-06-2018;

Considérant que les services d'architecte pour le bâtiment de service ne sont pas inclus dans le mandat d'ingénierie définitive pour la reconstruction de l'usine des eaux usées;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Justin Viens architecture pour l'architecture du bâtiment de service au montant de 18 875,00\$ avant taxes.

8.3 USINE DES EAUX USÉES – INGÉNIERIE DÉFINITIVE – INGÉNIEUR POUR BÂTIMENT DE SERVICE

Résolution numéro 121-07-2018

Considérant la résolution 106-06-2018;

Considérant que les services d'ingénierie pour le bâtiment de service ne sont pas inclus dans le mandat d'ingénierie définitive pour la reconstruction de l'usine des eaux usées;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Groupe CME pour l'ingénierie du bâtiment de service au montant de 9 900,00\$ avant taxes.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 RÈGLEMENT 520-2018 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE 207 – AVIS DE MOTION

Monsieur Pierre Paré, conseiller #6, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 520-2018 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'autoriser les habitations multifamiliales isolées dans la zone numéro 207 localisée en bordure de la rue Couture.

9.2 RÈGLEMENT 520-2018 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE 207 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution numéro 122-07-2018

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juillet 2018 (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'une demande a été soumise au conseil municipal pour la construction d'habitations multifamiliales en bordure de la rue Couture, dans la zone numéro 207;

Considérant que les caractéristiques de l'emplacement concerné se prêtent à cet usage;

Considérant que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 3 juillet 2018, le premier projet de règlement numéro 520-2018 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 207»;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 4 septembre 2018, à 19h30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que par le présent règlement numéro 520-2018 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet **SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX**

9.3 RÈGLEMENT 521-2018 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE 304 – AVIS DE MOTION

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 521-2018 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'autoriser les habitations multifamiliales isolées, sous forme de projet intégré, dans la zone numéro 304 localisée en bordure de la rue Paul-Lussier.

9.4 RÈGLEMENT 521-2018 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE 304 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

**Résolution numéro 123-07-2018**

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juillet 2018 (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'un projet a été soumis au conseil municipal pour la construction de deux habitations à logements, sous forme de projet intégré, en bordure de la rue Paul-Lussier, dans la zone numéro 304;

Considérant que les caractéristiques de l'emplacement concerné se prêtent à cet usage;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 3 juillet 2018, le premier projet de règlement numéro 521-2018 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone 304»;

Qu'une assemblée de consultation publique soit tenue mardi, le 4 septembre 2018, à 19h30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que par le règlement numéro 521-2018 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet **SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point.

11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 124-07-2018**

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h55.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



idéegraphik

GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

450 381-2908

775, Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com

AspirateurFR

RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



www.aspirateurfr.com

450 502-7349

info@aspirateurfr.com



RBQ: 5729-5388-01



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING

servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Patrick Benoit Traiteur

- ♦ Buffet chaud ou froid
- ♦ Méchoui
- ♦ Cuisine Mobile
- ♦ Festival
- ♦ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com

RBQ 8348-4337-09



450 791-2221
PATRICK ROY, président

- Projet clé en main
- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

La Coop Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca



Sophie
Joubert
décoratrice designer



& Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328

SUR RENDEZ-VOUS

Télec. : 450 791-2458

d.deco.design@hotmail.com

DEGRANDPRÉ

Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286

RBQ: 8135-796-11



RBQ 8335-0668-42

COFFRAGES INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET PROPRIÉTAIRES

450 888-1313

780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

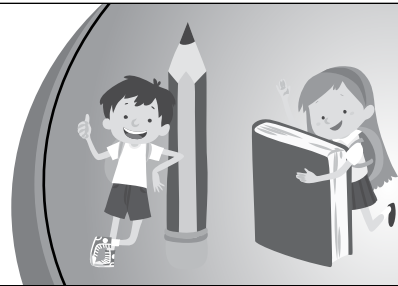
STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS



Bon retour en classe

AUX ÉTUDIANTS, AUX PERSONNELS
AINSI QU'À TOUS LES PARENTS!



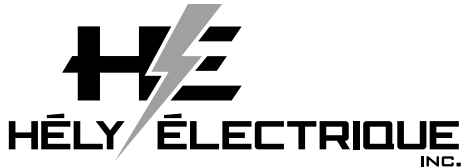
Judith Racicot

jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260

Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
info@helyelectrique.com

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: **(450) 791-2785** / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net

www.isabellechabot.com

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E.G. DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde

277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



**NOUVELLE PIZZERIA
À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

MED Express

MED Express c'est :

- de délicieuses pizzas;
- de savoureux sous-marins;
- et plus encore!

LIVRAISON : 450 381-6611
410, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène

569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




VOYAGES TOURS
Soleil
voyagestourssoleil.com
Détenant d'un permis du Québec 703223

Isabelle Péloquin
Conseillère en voyages
Tél.: 450 278-5417
1 844 772-3273
Télec.: 450 250-4580
isabellepelouin216@hotmail.com

15 825, ave Saint-Louis
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2T 3E7



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



*Relais Routier
Petit
Truck Stop*

Luc Chicoine

450-791-2122

549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)



RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Votre complice immobilier.^{MC}

Soyez bien conseillé!

Martin Lussier

f Courtier immobilier agréé DA
martinlussier@royalpage.ca



Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues

www.martinlussier.com

450 230-6667

LAFORCE MÉCANIQUE

450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO 

**EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS

GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
DANS LE PARC INDUSTRIEL
TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**



Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir

385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • 450-791-2476

Tournoi de golf Défi Haïti



Pour une quatorzième année consécutive, un tournoi de golf bénéfice fut organisé au Club de golf d'Acton Vale le 30 juin dernier, suivi d'un pique-nique à Sainte-Hélène, afin d'amasser des fonds pour Haïti.

C'est un montant de **15 889\$** qui fut amassé. L'argent sera remis à l'Orphelinat Marie Porte du Ciel où plusieurs enfants sont hébergés et nourris.

Les Caisses d'Acton Vale-Rivière Noire, de Saint-Théodore d'Acton et de la Seigneurie de Ramezay, commanditaires à la levée de fonds, ont remis un montant de **1 000 \$**.

Sur la photo : René Chagnon, président Caisse Acton Vale-Rivière Noire, Serge Legendre, organisateur de l'événement, Soeur Marielle Legendre, missionnaire depuis 34 ans, Diane Hébert-Dubé, présidente Caisse Seigneurie de Ramezay, André Gauthier, président Caisse Saint-Théodore d'Acton, et Normand Choquette, directeur général Caisse Seigneurie de Ramezay.



Corinne Baeriswyl et Nathalie Witty de la Caisse, accompagnent le gagnant du vélo Jacob Fluet.

Une récompense au terme de l'année scolaire 2017-2018

C'est le 19 juin dernier que la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay a procédé au tirage d'un vélo parmi tous les élèves de l'École Plein Soleil.

Jacob Fluet en est l'heureux gagnant.

D'autres prix ont également été remis aux élèves.

Félicitations aux gagnants!

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION